

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
9 DÉCEMBRE 2024 19H00**

Un **avis public** est, par la présente donnée par Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 9 décembre 2024, à 19h00, au 520 chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Adoption du budget de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.
- Adoption du programme triennal d'immobilisations de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc pour 2025, 2026 et 2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal, tel que prévu en vertu de l'article 156 du Code Municipal du Québec.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 3^e jour de décembre 2024.



Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière